

La capitalisation des dommages-intérêts en droit commun

La capitalisation des dommages-intérêts en droit commun, Christian Jaumain, 4^e édition, Anthemis, 2009, 145 pages plus annexes, préface de Jean-Luc Fagnart

Cela aurait pu être la tantième édition d'un classique indémodable. C'est bien plus que cela.

Bien entendu, on retrouve dans cette nouvelle parution les qualités intrinsèques des éditions précédentes : limpidité de l'exposé, sens absolu de la pédagogie, élégance du style. Tout cela servi par une présentation agréable et soignée de l'ouvrage.

A chaque instant, le lecteur se sent pris par la main pour parcourir les chemins pas très longs, rendus parfaitement sûrs, qui le conduiront à la solution recherchée. Chaque chapitre, présenté selon un même concept, dévoile d'abord la matière, l'expose sans longueur, l'illustre de nombreux exemples, schémas et tableaux, puis la résume en à peu près une page. Il est même de nombreuses démonstrations de la validité du raisonnement suivi. Elles sont là, certes, pour amener les esprits curieux à comprendre la technique dont il est fait emploi. Mais elles servent sûrement aussi à contredire, en leur enlevant leurs arguments d'une façon magistrale, certaines objections et opinions ou pratiques approximatives en la matière.

Le principe de l'auteur est en effet toujours d'exposer le traitement des opérations de capitalisation ou d'escompte au travers d'une logique implacable et qui ne fait aucune concession à l'à peu près. Il faut approuver cette méthode. Dès lors que l'affaire est d'opérer un calcul, il n'y a aucune raison que ce dernier ne soit pas le plus exact possible, dès lors que les moyens pour l'effectuer dans les conditions d'exactitude les plus précises sont disponibles, réunis et présentés. En particulier, les méthodes de capitalisation basées sur le calcul d'une rente certaine (autrement dit, les annuités certaines), encore utilisées par de nombreuses juridictions et défendues par certains auteurs, pêchent assurément par leur manque de logique (elles ignorent délibérément les probabilités de décès de la victime) et l'entorse qu'elles comportent de ce fait au principe de la réparation adéquate. Ce n'est pas parce que cette manière est systématiquement plus favorable aux victimes qu'elle y trouve quelque justification.

Cette nouvelle édition contient bien entendu toutes les virtualités des précédentes, notamment quant aux méthodes de calcul de la rente viagère sur deux têtes dans le cas de décès (celle de la victime défunte et celle de l'ayant droit), de la capitalisation de revenus augmentés, diminués, croissants et indexés. Mais il y a beaucoup plus et, comme la qualifie le Professeur Fagnart dans sa préface, cette nouvelle édition est proprement révolutionnaire.

Pour la première fois, l'auteur introduit, à côté des tables traditionnelles, l'usage de tables prospectives. Ces dernières tiennent compte de l'observation scientifique de l'amélioration sans cesse croissante de la durée de l'espérance de vie. Les tables actuellement utilisées (dites « stationnaires ») ne tiennent pas compte de cette évolution et sont basées sur le postulat – absolument non vérifié – que l'espérance de vie ne s'accroîtra plus à l'avenir. En mettant à disposition des tables prospectives, l'auteur offre aux juges et aux plaideurs de nouveaux outils pour un calcul de capitalisation plus raisonné.

Autre nouveauté remarquable : l'introduction d'un chapitre entièrement consacré au calcul de la charge de l'impôt sur l'indemnité versée, et même de l'impôt produit par le placement du capital indemnitaire par la victime ou les ayants droit. Le lecteur retirera ainsi de l'ouvrage une utilité supplémentaire, bienvenue et tout à fait originale. Une fois de plus se confirme ainsi l'intérêt essentiel de l'ouvrage pour la pratique quotidienne.

Les tables fournies en annexe permettront de lire directement les coefficients de capitalisation pour des annuités viagères temporaires jusque 65 ans ou pour la vie entière sur une tête, pour tous les taux d'intérêt usuels. La particularité des tables du Professeur Jaumain est cependant, traditionnellement, de permettre bien plus d'opérations sur d'autres durées et à d'autres taux d'intérêt, quasi *ad libitum*, ainsi que de fournir des résultats pour les calculs sur deux têtes (cas de décès). Toutes ces potentialités sont offertes en faisant usage du logiciel *Tables de capitalisation*

auquel l'ouvrage renvoie et pour lequel il sert en outre, pour une large part, de manuel d'utilisation. Un des avantages du logiciel est que les âges et les durées ne doivent plus être exprimés en nombre entier d'années mais sont calculés exactement. Les résultats atteignent ainsi un degré de précision scientifique jamais atteint jusqu'à présent. A cela s'ajoute maintenant la possibilité de l'usage de tables prospectives. Les professionnels ont ainsi à leur disposition un outil de travail complet et unique en son genre.

Comme l'écrit avec modestie le Professeur Jaumain lui-même, cet ouvrage met l'actuariat au service du droit.

Claude Devoet
Juriste d'entreprise VIVIUM
Chargé de cours à l'Université libre de Bruxelles